



GUIDE PRATIQUE DES ENTREPRISES

Les dispositifs d'accompagnement de nos partenaires à la transition écologique

Juin 2026

ÉDITO

La multiplication des crises diplomatiques, politiques, économiques et climatiques, ainsi que leurs effets sur la volatilité de nos économies, nous oblige collectivement à repenser nos modèles. Dans ce contexte incertain, la résilience du tissu économique local apparaît comme une condition essentielle pour garantir la pérennité de nos entreprises et de l'emploi, et, plus largement, pour préserver notre souveraineté économique et nos savoir-faire.

Cette résilience repose à la fois sur la capacité d'adaptation des entreprises et sur leur aptitude à anticiper et à mieux maîtriser l'usage de leurs ressources pour diminuer leur dépendance et donc leur vulnérabilité. Les dirigeants qui sauront s'inscrire dans cette dynamique feront de ces contraintes de véritables leviers d'innovation, de performance et de création de valeur durable.

Dans cette perspective, la communauté de communes Porte de DrômArdèche s'engage quotidiennement aux côtés des acteurs économiques de son territoire. De la création à la transmission, en passant par le développement de l'activité, elle accompagne les entreprises à chaque étape de leur vie. Elle se veut également un interlocuteur de proximité, capable de rendre plus lisible et accessible un écosystème d'aides souvent complexe.

Ce guide s'inscrit dans cette volonté. Il a été conçu comme un outil concret, au service de vos projets, pour vous aider à identifier et mobiliser les dispositifs qui faciliteront votre transition et renforceront la robustesse de votre modèle économique. Renforcer la résilience de nos entreprises tout en consolidant leur performance durable et leur ancrage territorial n'est plus une option : c'est une condition de leur compétitivité et de leur pérennité. La communauté de communes sera à vos côtés pour accompagner cette évolution et en faire un véritable levier de développement, au bénéfice de votre activité comme de notre territoire.



Florent Brunet

Président de la communauté de communes
Porte de DrômArdèche

SOMMAIRE

Valoriser les déchets, optimiser les flux

Soutien à l'étude d'écoconception	
Diagnostic économie circulaire	
Appel à projet - Zéro Déchet AuRA	
Diagnostic éco-flux	
Cartographie des gisements industriels textiles	
Le Club CLEF	
Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC)	
Archipels, l'espace ressources de l'EFC	
Soutien à l'EFC	
Diagnostic Ecoconception	
Diagnostic eco-flux	
Performance environnementale et énergétique	
Diagnostic économie circulaire	
Analyser vos surconsommations	

Économiser l'eau, anticiper le changement

Le kit Biodiversité	
Aide de l'Agence de l'Eau	
Diagnostic Biodiversité	
Diagnostic Impact environnemental	
Diagnostic Adaptation	
Bilan des consommations d'eau	
Diagnostic eau	
Soutien à la mise en place de technologie d'économie d'eau	

Maîtriser son énergie, réduire ses émissions

Diagnostic Perf'Immo	
Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	
Récupération de chaleur fatale	
Installations de récupération de chaleur fatale	
Contrat Chaleur Renouvelable	

4	Etude Chaufferie biomasse	14
	Installation production de chaleur biomasse/bois	14
	Étude d'opportunité multi-EnR&R	14
5	Études de faisabilité - Performance énergétique et décarbonation industrielle	15
5	Étude de faisabilité d'installation solaire thermique	15
5	Production d'eau chaude solaire thermique	15
6	Étude de faisabilité d'installation solaire thermique	15
6	Prime à l'autoconsommation	16
6	Diagnostic carbone simplifié	16
7	Prêt Région Énergie Auvergne-Rhône-Alpes	16
7	Visite Climat	16
7	Mon parcours économies d'énergies	17
7	Diagnostic «Décarbon'Action»	17
7	Appel à projet DéTER - Décarboner le TERtiaire	17
8	Booster Entreprises Eco-Energie Tertiaire	17
	Performance environnementale et énergétique	18
9	PACTE Industrie	18
	Appel à projets LIFE CirculEnergies - ENR en zones d'activité	18
10	DECARB FLASH	18
10	Réduire ses factures d'énergie	19
10	Analyser sa consommation d'électricité et de gaz	19
10	Analyser vos surconsommations	19
11		
11	Optimiser les déplacements	20
11	Aide au covoiturage	21
	Prêt d'équipement	21
	Forfait mobilité durable	21
12	ReMoVe - Dispositif d'aide ReMo	21
	Analyser vos coûts liés à la mobilité	22

Sites ressources

23

Lexique

24

Valoriser ses déchets, optimiser ses flux



Soutien à l'étude d'écoconception

L'ADEME propose une aide financière pour soutenir les projets d'écoconception, de production durable, et d'obtention de l'Écolabel européen. L'ADEME soutient :

- ▶ les études approfondies avec l'étape de diagnostic
- ▶ les diagnostics premiers Pas (pour les PME)
- ▶ les démarches d'accompagnement à l'obtention et à la certification de l'Écolabel européen (pour les PME).

MODALITÉS :

Jusqu'à 80 % du montant des dépenses internes et de prestation.

Tous les secteurs d'activités. Pour les PME, l'accompagnement d'un diagnostic standard est porté par Bpifrance, via le Diagnostic Ecoconception.

POUR EN SAVOIR PLUS ET DÉPOSER UN DOSSIER :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/etudes-decoconception-des-produits-et-des-services>

Diagnostic économie circulaire

Le diagnostic économie circulaire permet d'évaluer la maturité de votre entreprise face aux enjeux de transition écologique grâce à un état des lieux complet de vos activités. À partir de cette analyse, un conseiller de **la Chambre de Commerce et d'Industrie** vous propose des recommandations concrètes et adaptées à votre stratégie. Un plan d'action personnalisé et un suivi vous aident à mettre en œuvre des pratiques plus durables.

MODALITÉS :

Ce diagnostic est gratuit pour les entreprises commerciales, industrielles et de services.

POUR EN SAVOIR PLUS :

▶ CCI Drôme, contacter Anne CADENEL
a.cadenel@drome.cci.fr

▶ CCI Ardèche, contacter Dorothé LEMAIRE
dorothee.lemaire@ardeche.cci.fr

<https://www.drome.cci.fr/produit/diagnostic-economie-circulaire-0>

Appel à projet – Zéro Déchet AuRA

A travers cet AMI, la direction régionale de **l'ADEME en Auvergne-Rhône-Alpes** souhaite détecter, accompagner techniquement et soutenir financièrement les projets les plus performants en termes de quantité de déchets détournés de l'enfouissement ou de l'incinération, relativement au montant d'aide demandé par le porteur.

MODALITÉS :

Cet appel à projet est destiné aux entreprises, acteurs économiques et associations.

Montant d'aide demandé divisé par les tonnes de déchets évitées.

Dépôt des projets jusqu'au 26 avril 2026.

POUR EN SAVOIR PLUS :

▶ Contacter Clément BURTIN
clement.burtin@ademe.fr

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/etudes-decoconception-des-produits-et-des-services>

Diagnostic éco-flux

Un conseiller de **la Chambre de Commerce et d'Industrie** visite votre entreprise pour dresser un bilan des consommations globales (eau, énergie, déchets et matières premières) de votre entreprise et vous proposer un plan d'action personnalisé.

MODALITÉS :

Ce diagnostic est gratuit pour les entreprises commerciales, industrielles et de services de moins de 20 salariés.

POUR EN SAVOIR PLUS :

▶ CCI Drôme, contacter Anne CADENEL
a.cadenel@drome.cci.fr

▶ CCI Ardèche, contacter Dorothé LEMAIRE
dorothee.lemaire@ardeche.cci.fr

Cartographie des gisements industriels textiles

Vous avez des chutes de production textile qui partent en DIB (déchets industriels banals) ? Des fonds de cônes de fil, des lisières et des chutes sous forme d'étoffes (empiècements ou toute laize) non valorisés ? Avec le soutien de **la région Auvergne-Rhône-Alpes**, **Techtera** propose aux entreprises régionales un diagnostic pour caractériser et quantifier vos gisements.

POURQUOI PARTICIPER ?

- ▶ Identifier et quantifier vos chutes de production et stocks dormants
- ▶ Optimiser vos flux et réduire vos déchets
- ▶ Faciliter la logistique et réduire les coûts
- ▶ Explorer des opportunités de réutilisation, de valorisation et de massification
- ▶ Mutualiser les volumes pour rendre la valorisation économiquement viable,
- ▶ Accompagner le décret des 9 flux entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025, imposant aux entreprises textiles de trier séparément leurs déchets textiles et d'en assurer la valorisation.

MODALITÉS :

Cet accompagnement gratuit est destiné aux entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- ▶ Contacter Pauline GUILLON
pguillon@techtera.org

Le Club CLEF

Le Club CLEF est un réseau d'acteurs en Auvergne-Rhône-Alpes engagés dans l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, **animé par le CIRIDD**. Elle rassemble celles et ceux qui interrogent leur modèle et souhaitent anticiper les mutations à venir à travers l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération.

MODALITÉS :

Cet accompagnement gratuit est destiné aux entreprises, collectivités et acteurs économiques.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- ▶ Contacter Camille GOUDET
camille.goudet@ciridd.org

<https://www.ciridd.org/static/h/club-clef.html>

Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC)

Le **Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable** propose un parcours de 18 mois, avec des temps collectifs entre pairs (dirigeants) et des temps individuels avec un accompagnateur spécialiste, pour expérimenter une nouvelle offre EFC et transformer son modèle économique vers un modèle plus robuste et durable.

MODALITÉS :

Pour les entreprises industrielles et de services (toutes filières).

Cofinancé par l'ADEME, avec un reste à charge selon la taille de l'entreprise : à partir de 4 500 € HT par entreprise

POUR EN SAVOIR PLUS :

- ▶ Contacter Nicolas FRANGO
nicolas.frango@ciridd.org

<https://www.ciridd.org/static/h/efc-archipel.html>

Archipels, l'espace ressources de l'EFC

Le **Centre International de Ressources et d'Innovation** pour le Développement Durable produit et diffuse des ressources documentaires (guides, études, cas concrets d'entreprises) pour aider les organisations à se transformer vers plus de durabilité.

MODALITÉS :

Ces ressources sont gratuites.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- ▶ Contacter Nicolas FRANGO
nicolas.frango@ciridd.org

<https://www.ciridd.org/static/h/efc-archipel.html>

Soutien à l'EFC

L'ADEME finance en partie une étude de diagnostic ou d'accompagnement pour analyser le périmètre du besoin et dimensionner l'offre de services d'un modèle de développement fondé sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération.

MODALITÉS :

Cet accompagnement est destiné aux entreprises. 60 % (grandes entreprises), 70 % (PME) et 80 % (TPE) des dépenses éligibles.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2025/soutien-a-leconomie-fonctionnalite-cooperation?cible=79>

Diagnostic Ecoconception

Bénéficiez des conseils d'un expert de **l'ADEME et de la Bpifrance** pour évaluer la performance environnementale de vos produits, services ou procédés.

18 jours d'accompagnement sur 6 à 8 mois pour :

- ▶ analyser le contexte de l'entreprise et définir le périmètre et les enjeux
- ▶ sensibiliser les équipes internes à l'écoconception
- ▶ réaliser une analyse du cycle de vie du produit, service ou procédé concerné
- ▶ construire un plan d'action d'écoconception et préparer sa mise en œuvre

MODALITÉS :

Cet accompagnement est destiné aux PME respectant certains critères. Au-delà de ces seuils cités ci-après, les demandes sont étudiées au cas par cas.

Cofinancé par l'ADEME et Bpifrance avec un reste à charge de :

- ▶ 5 400 € HT pour les entreprises de 1 à 49 salariés et moins de 10 M€ de CA ou de total de bilan
- ▶ 7 200 € HT pour les entreprises de 50 à 249 salariés et moins de 50 M€ de CA ou 43 M€ de total de bilan.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- ▶ diagecoconception@bpifrance.fr

<https://diag.bpifrance.fr/diag-eco-conception> ou
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/etudes-decoconception-des-produits-et-des-services>

Diagnostic eco-flux

Bénéficiez des conseils d'un expert pour réaliser rapidement des économies durables, en réduisant vos déchets et vos pertes en énergie, matière et eau, grâce à une méthode élaborée avec **l'ADEME**.

7 jours d'intervention répartis sur 10 mois pour :

- ▶ analyser sur site des pratiques de l'entreprise et repérer les sources d'économie
- ▶ réaliser un diagnostic et définir un plan d'actions
- ▶ mettre en place des actions en réalisant des points de suivi avec le prestataire

MODALITÉS :

Cet accompagnement est destiné aux entreprises entre de 20 à 250 salariés

Cofinancé à 50 % par l'ADEME, avec un reste à charge selon la taille de l'entreprise :

3 000€ HT par site, pour les PME et ETI dont le site d'exploitation compte un effectif compris entre 20 et 250 salariés

POUR EN SAVOIR PLUS :

- ▶ diagecoflux@bpifrance.fr

<https://diag.bpifrance.fr/diag-eco-flux>

Performance environnementale et énergétique

Grâce au programme Performance environnementale et énergétique du dispositif «**Région Industrie - Conseil Industrie du Futur**», bénéficiez d'une aide pour financer les coûts d'une prestation de conseil pour :

- ▶ limiter la production de déchets.
- ▶ identifier des nouvelles pistes de valorisation des déchets, co-produits, sous-produits générés.
- ▶ identifier des pistes d'optimisation de ses procédés et utilités et les mettre en œuvre.
- ▶ réfléchir à de nouveaux modèles économiques plus durables.

MODALITÉS :

Cet accompagnement est destiné aux PME et ETI de la région AuRA du secteur industrie et services à l'industrie. Cofinancement de la prestation à 50 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (montant max. 16 000 €).

POUR EN SAVOIR PLUS :

- ▶ industriedufutur@arae.fr

<https://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/performanceenergetique>

Diagnostic économie circulaire

Le diagnostic économie circulaire permet d'évaluer la maturité de votre entreprise face aux enjeux de transition écologique grâce à un état des lieux complet de vos activités. À partir de cette analyse, un conseiller de **la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)** vous propose des recommandations concrètes et adaptées à votre stratégie. Un plan d'action personnalisé et un suivi vous aident à mettre en œuvre des pratiques plus durables.

MODALITÉS :

Cet accompagnement gratuit est destiné aux commerçants et artisans.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► CMA Drôme et Ardèche, contacter Eloise GALLAND

eloise.galland@cma-auvergnerhonealpes.fr

<https://www.cma-auvergnerhonealpes.fr/catalogue/faites-le-point-sur-vos-besoins-en-environnement/>

Analyser vos surconsommations

Lors de ce diagnostic, un expert de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) vous accompagne pour vous aider à optimiser vos flux (énergies, matières premières, déchets, eau) et réduire vos coûts tout en améliorant votre impact environnemental.

MODALITÉS :

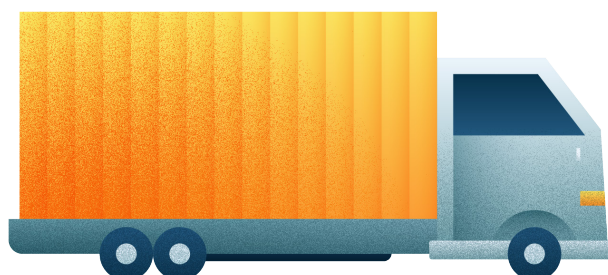
Cet accompagnement gratuit est destiné aux commerçants et artisans.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► CMA Drôme et Ardèche, contacter Eloise GALLAND

eloise.galland@cma-auvergnerhonealpes.fr

<https://www.cma-auvergnerhonealpes.fr/catalogue/analyser-vos-surconsommations/>



Économiser l'eau anticiper le changement



Le kit Biodiversité

Le kit Biodiversité de **BPI France** accompagne les entreprises pour intégrer la biodiversité dans l'ensemble de leurs actions et pratiques.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux TPE, PME et ETI. L'accompagnement se déroule en 1 heure et est proposé gratuitement.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://secure.webpublication.fr/534282/.Bpifrance-kit-biodiversite%C3%A9/#page=28>

Aide de l'Agence de l'Eau

Les aides de **l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** permettent aux entreprises du territoire de financer des projets visant à réduire les pollutions industrielles, les consommations d'eau et à améliorer la gestion des eaux pluviales.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux entreprises du territoire. Les projets éligibles portent sur :

- ▶ la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement (études de conception et travaux)
- ▶ la réduction des pollutions industrielles (études et travaux) ;
- ▶ le développement de processus de réutilisation des eaux usées (REUT) ;
- ▶ les actions d'économies d'eau (à partir de 2 000 m³/an/site).
- ▶ le taux de financement varie de 40 % à 70 % selon la taille de l'entreprise et la quantité d'eau économisée.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- ▶ contact.aidesentreprises@eurmc.fr

https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_127118/fr/les-aides-du-12e-programme

Diagnostic Biodiversité

Le Diagnostic Biodiversité de **BPI France** accompagne les PME pour intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans leur stratégie, anticiper les risques liés à son érosion et construire un plan d'action adapté.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux PME ayant plus d'un an d'activité. Le coût total du diagnostic est de 10 000 €, avec une subvention permettant de ramener le reste à charge entre 5 000 € et 7 000 € selon les cas.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- ▶ Contacter Raphael DUC
raphael.duc@bpifrance.fr

<https://diag.bpifrance.fr/diag-biodiversite>

Diagnostic Impact environnemental

Le Diagnostic Impact Environnemental de **BPI France** accompagne les entreprises innovantes pour anticiper et évaluer les impacts environnementaux de leurs projets, afin de répondre aux exigences de leurs clients et investisseurs.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux startups, PME et ETI. Le coût total du diagnostic est de 5 000 €, avec une subvention permettant de ramener le reste à charge à 2 500 €.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- ▶ Contacter Raphael DUC
raphael.duc@bpifrance.fr

<https://diaginno.bpifrance.fr/produit/diagnostic-impact/>

Diagnostic Adaptation

Le Diagnostic Adaptation de **BPI France** accompagne les PME et ETI pour identifier leurs vulnérabilités face au changement climatique, évaluer les risques physiques associés et construire un premier plan d'actions.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux PME et ETI. Le coût total du diagnostic est de 6 000 €, avec une subvention permettant de ramener le reste à charge à 3 000 €.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► Contacter Raphael DUC
raphael.duc@bpifrance.fr

<https://diag.bpifrance.fr/diag-biodiversite>

Bilan des consommations d'eau

Le bilan des consommations d'eau de la **CMA** accompagne les entreprises du commerce et de l'artisanat pour diagnostiquer leur consommation d'eau et identifier des solutions concrètes de réduction.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux entreprises du commerce et de l'artisanat. Le service est proposé gratuitement.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► CMA Drôme et Ardèche, contacter Eloise GALLAND
eloise.galland@cma-auvergnerhonealpes.fr

<https://www.cma-auvergnerhonealpes.fr/catalogue/realiser-le-bilan-de-vos-consommations-deau/>

Diagnostic eau

Le Diag'eau de la **CMA** accompagne les entreprises du commerce et de l'artisanat pour réduire leur consommation d'eau grâce à un diagnostic complet et un suivi dans la durée.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux entreprises du commerce et de l'artisanat. L'accompagnement comprend une visite sur site, un diagnostic approfondi, l'élaboration d'un plan d'actions visant une réduction de 20 % de la consommation d'eau, ainsi qu'un suivi à un an. Le service est proposé gratuitement.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► CMA Drôme et Ardèche, contacter Eloise GALLAND
eloise.galland@cma-auvergnerhonealpes.fr

<https://www.cma-auvergnerhonealpes.fr/catalogue/realiser-le-bilan-de-vos-consommations-deau/>

Soutien à la mise en place de technologie d'économie d'eau

Le soutien à la mise en place de technologies d'économie d'eau de la **CMA** permet aux entreprises du commerce et de l'artisanat de financer une partie de leurs investissements technologiques pour réduire leurs consommations d'eau.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux entreprises du commerce et de l'artisanat. La CMA finance une partie des investissements technologiques nécessaires à la mise en œuvre de projets d'économies d'eau, à partir de 5 000 € d'investissement et sur présentation d'un devis non signé. Le taux de subvention peut atteindre jusqu'à 70 % du montant de l'investissement.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► CMA Drôme et Ardèche, contacter Eloise GALLAND
eloise.galland@cma-auvergnerhonealpes.fr

Maitriser son énergie, réduire ses émissions



Mon Parcours économies d'énergies

«Mon parcours économies d'énergies» permet aux entreprises de bénéficier de l'accompagnement d'un expert pour établir un bilan de leurs consommations énergétiques et identifier les gisements d'économies ainsi que les dispositifs d'aides adéquats aux besoins.

MODALITÉS :

Cet accompagnement est gratuit.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- ▶ CCI Drôme, contacter Anne CADENEL
a.cadenel@drome.cci.fr
- ▶ CEDER Provence, contacter Stéphane GIROUD
s.giroud@ceder-provence.org
- ▶ CCI Ardèche, contacter Dorothée LEMAIRE
dorothee.lemaire@ardeche.cci.fr
- ▶ ALEC 07, contacter Romain PEYRACHE
peyrache@alec07.org

<https://www.drome.cci.fr/produit/visite-energie>

Diagnostic Perf'Immo

Le Diag Perf'Immo vous permet de bénéficier d'un accompagnement par un expert de la **BPI France (Banque Publique d'Investissement)** pour évaluer, planifier et engager une trajectoire conforme au Décret Tertiaire, tout en réduisant durablement vos consommations énergétiques. À partir de ce diagnostic, des recommandations concrètes vous sont proposées pour optimiser la performance énergétique de vos bâtiments.

MODALITÉS :

Cet accompagnement est destiné aux entreprises propriétaires de bâtiment(s) à usage tertiaire ou mixte industriel-tertiaire. Le coût est variable entre 3 000 € et 17 000 € HT, avec une subvention de l'ADEME couvrant 50 % du montant total HT pour les PME.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- ▶ diagperfimmo@bpifrance.fr

<https://diag.bpifrance.fr/diag-perf-immo>

Récupération de chaleur fatale

L'étude de faisabilité pour l'installation de récupération de chaleur fatale permet aux entreprises de bénéficier d'un financement de **l'ADEME** avant d'investir dans ce type d'installation. En l'absence d'étude amont argumentant que la solution est pertinente au regard de la feuille de route de décarbonation du site industriel et/ou de l'entreprise, l'étude d'opportunité d'évolution du mix énergétique, financée par PACTE Industrie, devra préalablement être réalisée.

MODALITÉS :

Ce dispositif est ouvert à toutes les entreprises. Le montant de l'aide est déterminé sur la base des coûts éligibles du projet.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/etudes-de-faisabilite-pour-linstallation-de-recuperation-de-chaleur-fatale>

Les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)

Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) constituent un dispositif encadré par **l'État** engageant les fournisseurs et distributeurs d'énergie à financer des travaux de rénovation énergétique dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.). Les entreprises peuvent en bénéficier en réalisant des travaux ou investissements améliorant leur efficacité énergétique (équipements, isolation, process industriels). En contrepartie des économies d'énergie générées, elles reçoivent une prime CEE, versée par un fournisseur d'énergie ou un acteur délégataire.

MODALITÉS :

Ce dispositif est ouvert à toutes les entreprises. Les montants des aides sont variables selon le projet.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://france-renov.gouv.fr/aides/cee>

Installations de récupération de chaleur fatale

L'ADEME subventionne, via le Fonds Chaleur, les installations de récupération de chaleur fatale sous réserve du respect de conditions techniques : la quantité de chaleur récupérée doit être supérieure à 1 GWh/an (en France métropolitaine), les installations doivent atteindre un seuil minimal de performances énergétiques et environnementales, et le temps de retour brut (TRB) sur investissement du projet doit être supérieur à 3 ans.

MODALITÉS :

Ce dispositif est ouvert à toutes les entreprises. Le montant de l'aide est déterminé sur la base des coûts éligibles du projet.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/etudes-de-faisabilite-pour-linstallation-de-recuperation-de-chaleur-fatale>

Contrat Chaleur Renouvelable

Le Contrat Chaleur Renouvelable permet à l'ADEME d'apporter un soutien financier à la réalisation de groupes de projets ayant recours à de la chaleur d'origine renouvelable et de récupération (EnR&R).

MODALITÉS :

Ce dispositif est ouvert à toutes les entreprises. Le montant de l'aide est déterminé sur la base des coûts éligibles du projet.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► ALEC 07, contacter Emilie NANCEY
nancey@alec07.org (pour les entreprises ardéchoises)

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/contrat-chaleur-renouvelable>

Etude Chaufferie biomasse

L'ADEME accompagne les entreprises dans le financement de leur étude de faisabilité pour l'investissement dans une chaufferie biomasse, ainsi que dans leur prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre d'une telle installation. Ce dispositif met à disposition des trames de cahier des charges et apporte une aide financière dédiée.

MODALITÉS :

Ce dispositif est ouvert à toutes les entreprises. Le taux d'aide est compris entre 50 % et 70 % selon la taille de l'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/etudes-des-projets-de-chaufferie-biomasse>

Installation production de chaleur biomasse/bois

L'ADEME apporte une aide financière à la réalisation d'installations de production de chaleur à partir de biomasse/bois, afin d'accompagner les entreprises dans leur transition écologique et leur passage aux énergies renouvelables. Sont éligibles les installations en secteur industriel ayant une production comprise entre 1 200 et 12 000 MWh/an de biomasse en sortie chaudière.

MODALITÉS :

Ce dispositif est ouvert à toutes les entreprises. Le montant de l'aide est déterminé sur la base des coûts éligibles du projet.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/realisation-dinstallations-de-production-de-chaleur-biomassebois>

Étude d'opportunité multi-EnR&R

L'étude d'opportunité multi-EnR&R (Énergies Renouvelables et de Récupération) permet d'identifier la ou les solutions de chaleur et de froid renouvelable les plus adaptées aux besoins de votre entreprise. Ce dispositif, **financé par l'ADEME**, accompagne les entreprises dans l'exploration des opportunités offertes par les différentes filières d'énergies renouvelables et de récupération

MODALITÉS :

Ce dispositif est ouvert à toutes les entreprises. Le taux d'aide est compris entre 50 % et 70 % selon la taille de l'entreprise, avec un plafond fixé à 50 000 € pour les études de diagnostic et à 100 000 € pour les études d'accompagnement de projet.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/etude-dopportunit-multi-enrr>

Études de faisabilité – Performance énergétique et décarbonation industrielle

L'ADEME accompagne les entreprises industrielles dans leur transition vers des installations plus performantes et décarbonées en finançant leurs études de faisabilité, préalablement à tout investissement.

MODALITÉS :

Ce dispositif est ouvert à toutes les entreprises. Le montant de l'aide est déterminé sur la base des coûts éligibles du projet.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/etudes-de-faisabilite-de-performance-energetique-ou-de-decarbonation-dentreprises-industrielles>

Étude de faisabilité d'installation solaire thermique

L'ADEME finance les études de faisabilité des entreprises souhaitant investir dans la conception d'une installation solaire thermique, une étape indispensable avant tout passage à la réalisation

MODALITÉS :

Ce dispositif est ouvert à toutes les entreprises. Le taux d'aide est compris entre 50 % et 70 % selon la taille de l'entreprise, avec un plafond fixé à 50 000 € pour les études de diagnostic et à 100 000 € pour les études d'accompagnement de projet.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/etude-de-faisabilite-dinstallation-solaire-thermique>

Production d'eau chaude solaire thermique

L'ADEME accompagne les entreprises industrielles dans leur transition vers des installations plus performantes et décarbonées en finançant leurs études de faisabilité, préalablement à tout investissement.

MODALITÉS :

Ce dispositif est ouvert à toutes les entreprises. Le montant de l'aide est déterminé sur la base des coûts éligibles du projet.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/etudes-de-faisabilite-de-performance-energetique-ou-de-decarbonation-dentreprises-industrielles>

Prime à l'autoconsommation

La prime à l'autoconsommation est une subvention accordée par **l'État français** pour inciter à la production et à la consommation d'énergie renouvelable. Pour en bénéficier, plusieurs conditions doivent être réunies : opter pour l'autoconsommation avec vente du surplus d'énergie, faire appel à un installateur Reconnu Garant de l'Environnement (RGE), installer un système d'une puissance inférieure ou égale à 100 kWc, disposer d'une toiture ou d'une structure de support adaptée, et être équipé d'un système de Pilotage Intelligent (EMS).

MODALITÉS :

Ce dispositif est ouvert à tous les particuliers, entreprises et collectivités. Le montant de la prime est révisé chaque trimestre par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/faire-des-economies-denergie/installation-de-panneaux-solaires-vous-avez-droit-des>

Prêt Région Énergie Auvergne-Rhône-Alpes

Le Prêt Région Énergie Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les entreprises souhaitant réaliser des investissements en faveur de la transition écologique de leur activité, notamment pour réduire leur consommation énergétique et/ou leurs impacts environnementaux. Ce dispositif est co-porté par **la Région Auvergne-Rhône-Alpes et BPI France**.

MODALITÉS :

Ce prêt est destiné aux TPE et PME de plus de 3 ans localisées en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le montant du prêt est compris entre 50 000 € et 500 000 €, sur une durée de 5 ans dont 1 an de différé, ou de 7 ans dont 2 ans de différé.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/pre-region-energie-aura> Région AURA : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/obtenir-un-pre-region-energie-en-auvergne-rhone-alpes>

Diagnostic carbone simplifié

L'Évaluation Carbone Simplifiée permet aux entreprises de mesurer, analyser et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Elle aide à identifier les principales sources d'émissions liées à l'activité afin de définir des actions concrètes de réduction. Ce diagnostic est proposé par **la Chambre de Commerce et d'Industrie**.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux entreprises commerciales, industrielles et de services. Une prise en charge financière est possible dans le cadre de financements publics, selon éligibilité.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► CCI Drôme, contacter Anne CADENEL
a.cadenel@drome.cci.fr

► CCI Ardèche, contacter Dorothée LEMAIRE
dorothee.lemaire@ardeche.cci.fr

<https://www.drome.cci.fr/produit/diagnostic-carbone-simplifie>

Visite Climat

La Visite Climat permet aux entreprises d'anticiper les impacts du changement climatique sur leur activité. Grâce à ce diagnostic, elles identifient les risques climatiques auxquels elles pourraient être exposées (canicules, inondations, perturbations logistiques, etc.), repèrent leurs points de vulnérabilité et adaptent leurs processus pour mieux protéger leur activité. Cette visite est proposée par **la Chambre de Commerce et d'Industrie**.

MODALITÉS :

Cet accompagnement gratuit est ouvert à toutes les entreprises de production, quelle que soit leur taille.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► CCI Drôme, contacter Anne CADENEL
a.cadenel@drome.cci.fr

► CCI Ardèche, contacter Dorothée LEMAIRE
dorothee.lemaire@ardeche.cci.fr

<https://www.drome.cci.fr/produit/climadiag-expert>

Appel à projet DéTER – Décarboner le TERTiaire

L'appel à projets DéTER a pour objectif de promouvoir la production de chaleur renouvelable et l'amélioration de l'efficacité énergétique, en finançant à la fois les études de faisabilité et les investissements associés. Ce dispositif porté par **l'ADEME** s'inscrit dans le cadre des obligations du Décret Éco Énergie Tertiaire (DEET).

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux entreprises exerçant une activité économique sur des sites soumis au Décret Éco Énergie Tertiaire (DEET) du 23 juillet 2019. L'aide maximale est fixée à 1,5 M€ par site et à 15 M€ par bénéficiaire pour l'ensemble des sites. L'appel à projets est ouvert du 6 février 2025 au 1er juillet 2027.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/aap/deter-decarboner-le-tertiaire>

Diagnostic "Décarbon'Action»

Le Diag Décarbon'Action permet aux entreprises de bénéficier des conseils d'un expert pour mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre, définir un plan d'actions pour les réduire, mettre en œuvre leurs premières actions et les valoriser. Ce dispositif est co-porté par **l'ADEME et BPI France**.

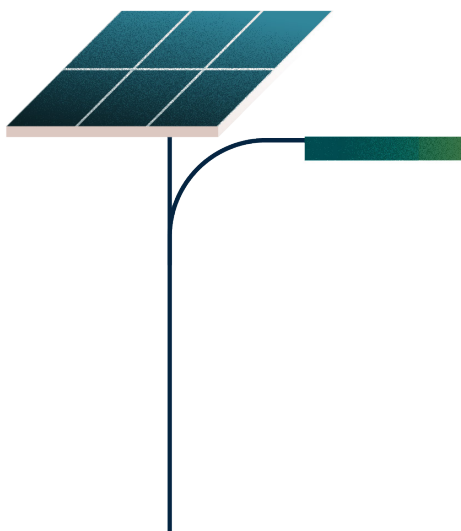
MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux entreprises de moins de 500 salariés, n'ayant jamais réalisé de bilan gaz à effet de serre et justifiant de plus d'un an d'existence. Le reste à charge est de 6 000 € HT.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► diagdecarbonaction@bpifrance.fr

<https://diag.bpifrance.fr/diag-decarbon-action>



Booster Entreprises Eco-Energie Tertiaire

Le Booster Entreprises Éco-Énergie Tertiaire, **porté par l'ADEME** via le programme PACTE Entreprises, accompagne financièrement les TPE/PME des secteurs industriels et tertiaires privés souhaitant réaliser la rénovation énergétique de leurs bâtiments d'activité tertiaire, en prenant en charge les études d'ingénierie associées.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux PME et ETI. Le taux d'aide est de 70 % pour les moyennes entreprises et de 80 % pour les petites entreprises. Le plafond des dépenses éligibles est fixé à 100 000 € HT par opération, dont la part consacrée à la phase d'exploitation et de suivi ne peut excéder 20 % de ce plafond.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/pacte-entreprises-booster-entreprises-reduire-votre-facture-energetique-et-gagner-en-valeur-verte>

Performance environnementale et énergétique

Ce programme, inscrit dans le dispositif « Région Industrie – Conseil Industrie du futur » porté par **la Région Auvergne-Rhône-Alpes**, finance les prestations de conseil pour accompagner les entreprises industrielles dans leur transition environnementale. Il couvre notamment la réalisation d'audits, diagnostics et états des lieux assortis d'un plan d'actions, l'optimisation des consommations (eau, énergie, matière, etc.) par un meilleur contrôle des procédés et technologies, l'intégration d'énergies renouvelables et de récupération ainsi que l'utilisation de matières premières renouvelables, recyclées ou locales, et enfin la limitation ou suppression des émissions de gaz à effet de serre, de pollutions et de rejets nocifs.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux TPE, PME et ETI de la région Auvergne-Rhône-Alpes du secteur industrie et services à l'industrie. Le financement couvre 50 % des coûts de la prestation de conseil, pour un accompagnement plafonné à 32 000 € par entreprise (subvention plafonnée à 16 000 €).

POUR EN SAVOIR PLUS :

► industriedufutur@arae.fr

<https://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/performanceenergetique>

PACTE Industrie

PACTE Industrie, co-porté par **l'ADEME et l'ATEE**, accompagne les entreprises industrielles dans leur transition énergétique et bas carbone à travers des formations, des études et des coachings. Ce programme permet de structurer la démarche de transition, puis d'identifier les actions et investissements les plus adaptés. Les solutions sont disponibles « à la carte » selon les besoins : management de l'énergie, stratégie (ACT Pas à Pas) et financement des projets (ACT évaluation).

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné à toutes les entreprises industrielles. Selon les accompagnements choisis, la prise en charge est de 40 à 80 % des coûts de formation, de 60 à 70 % des prestations d'études et de coaching (prestataire référencé), et une prime est prévue pour la mise en place de la norme ISO 50 001 (maximum 40 000 €, dans la limite de 20 % des dépenses énergétiques annuelles).

POUR EN SAVOIR PLUS :

► pacte.industrie@ademe.fr

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/conseils/industrie/decarbonation/pacte-industrie>

Appel à projets LIFE CirculEnergies – ENR en zones d'activité

L'appel à projets LIFE CirculEnergies vise à engager les Zones d'Activité Économique (ZAE) dans un objectif zéro carbone, grâce à une offre clé en main couvrant l'ensemble des étapes d'un projet (étude, conception, financement, réalisation et suivi). Il adresse l'ensemble des enjeux énergétiques clés : sobriété, efficacité énergétique, production d'énergies renouvelables et développement de services énergétiques bas carbone tels que la mobilité électrique. Ce projet est porté par un consortium de quatre acteurs : **Green Flex, Tecsol, LLC & Associés avocats et Valoen**.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux PME/PMI au sein d'une zone d'activité économique. Lauréat d'un projet européen, le consortium prend en charge à 100 % le volet étude de déploiement des énergies renouvelables, sous condition de réalisation des travaux avant avril 2027.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► contact@circulenergies.fr

<https://www.linkedin.com/company/life-circulenergies/>

DECARB FLASH

DECARB FLASH 2025-2027, porté par **l'ADEME**, vise à financer des actions de décarbonation pour les sites industriels de PME, ainsi que pour les sites industriels des grandes entreprises non soumis au marché carbone européen (EU-ETS).

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux sites industriels de PME ainsi qu'aux sites industriels des grandes entreprises non soumis à l'EU-ETS. Le financement porte sur une liste précise d'opérations éligibles, dont le coût total cumulé doit être compris entre 100 000 € et 3 M€.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/aap/decarb-flash-2025-2027>

Réduire ses factures d'énergie

Le diagnostic énergie de la **CMA** accompagne les entreprises du commerce et de l'artisanat pour optimiser leurs coûts et leur consommation d'énergie, tout en améliorant leur impact environnemental.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux entreprises du commerce et de l'artisanat. Un expert vous accompagne individuellement lors de ce diagnostic, proposé gratuitement.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► Contacter Virginie RIANDEY
virginie.riandey@cma-auvergnerhonealpes.fr

<https://www.cma-auvergnerhonealpes.fr/catalogue/reduire-vos-factures-denergie/>

Analyser sa consommation d'électricité et de gaz

L'analyse des surconsommations de la **CMA** permet aux entreprises du commerce et de l'artisanat d'identifier leurs gaspillages énergétiques et d'optimiser leurs contrats de fourniture d'énergie.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux entreprises du commerce et de l'artisanat. Un expert analyse vos factures en détail : talon de consommation la nuit et le week-end, pics de consommation, profil hebdomadaire moyen. Il vous fournit ensuite des préconisations concrètes adaptées à votre situation. Le service est proposé gratuitement.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► Contacter Virginie RIANDEY
virginie.riandey@cma-auvergnerhonealpes.fr

<https://www.cma-auvergnerhonealpes.fr/catalogue/analyser-vos-surconsommations/>

Analyser vos surconsommations

Le diagnostic flux de la **CMA** accompagne les entreprises du commerce et de l'artisanat pour optimiser leurs flux (énergies, matières premières, déchets, eau), réduire leurs coûts et améliorer leur impact environnemental.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux entreprises du commerce et de l'artisanat. Un expert vous accompagne individuellement lors de ce diagnostic pour analyser l'ensemble de vos flux et vous proposer des pistes concrètes de réduction et d'optimisation. Le service est proposé gratuitement.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► CMA Drôme et Ardèche, contacter Eloise GALLAND
eloise.galland@cma-auvergnerhonealpes.fr

<https://www.cma-auvergnerhonealpes.fr/catalogue/analyser-vos-surconsommations/>



Optimiser les déplacements



Aide au covoiturage

L'aide au covoiturage de la communauté de communes **Porte de Drôme Ardèche** offre une solution de covoiturage simple et pratique aux habitants du territoire, en partenariat **avec BlaBlaCar Daily** (anciennement Klaxit), spécialisé dans les trajets quotidiens.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux covoitureurs du territoire. La communauté de communes finance l'aide afin de garantir un revenu attractif aux conducteurs. Les trajets sont gratuits pour les passagers, tandis que les conducteurs perçoivent au minimum 1,50 € par trajet et par personne transportée.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► economie@portededromardeche.fr

<https://www.portededromardeche.fr/mon-quotidien/mobilites/je-covoiture/>

Prêt d'équipement

Le Prêt Équipement de **BPI France** permet aux entreprises de verdir leurs actifs matériels, qu'il s'agisse de leur flotte automobile ou de leurs équipements.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné à tout type d'entreprise de plus de 3 ans. Le prêt est accessible à partir de 40 000 € et finance les investissements nécessaires à la transition vers des équipements plus respectueux de l'environnement.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/pre-equipement>

Forfait mobilité durable

Le Forfait Mobilité Durable est une aide financière facultative que **l'employeur** peut verser à ses salariés utilisant des modes de transport alternatifs pour leurs trajets domicile-travail : vélo, covoiturage, transports en commun, etc.

MODALITÉS :

Ce dispositif est ouvert à tous les employeurs souhaitant encourager leurs salariés à adopter des modes de déplacement plus durables. Il constitue un levier à la fois pour améliorer la qualité de vie au travail, réduire l'impact environnemental des déplacements et renforcer l'attractivité de l'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://www.cci.fr/actualites/forfait-mobilites-durables-comment-en-beneficier-et-quels-en-sont-les-avantages>

ReMoVe – Dispositif d'aide ReMo

Le dispositif ReMoVe – ReMo de **l'ADEME** soutient les acteurs du transport de marchandises dans leurs démarches de report modal, en favorisant le transfert des flux du mode routier vers les modes massifiés maritime, ferroviaire et/ou fluvial.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné à toutes les entreprises du secteur du transport : chargeurs, commissionnaires, transporteurs, compagnies maritimes en situation de « carrier haulage » ou opérateurs de services fluviaux, dès lors qu'ils sont à l'initiative d'actions de report modal. Le montant des aides est défini selon les projets.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► reportmodal.remove@ademe.fr

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/remove-dispositif-daide-remo>

Analyser vos coûts liés à la mobilité

Le diagnostic mobilité de la **CMA** accompagne les entreprises du commerce et de l'artisanat pour analyser leurs coûts liés à la mobilité et identifier des solutions de mobilité durable adaptées à leur situation.

MODALITÉS :

Ce dispositif est destiné aux entreprises du commerce et de l'artisanat. Un expert réalise un diagnostic complet de la mobilité au sein de votre entreprise et vous propose, le cas échéant, des solutions concrètes pour évoluer vers des pratiques plus durables. Le service est proposé gratuitement.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► CMA Drôme et Ardèche, contacter Eloise

GALLAND

eloise.galland@cma-auvergnerhonealpes.fr

<https://www.cma-auvergnerhonealpes.fr/catalogue/analyser-vos-couts-lies-a-la-mobilite/>



Sites resources



De nombreuses autres ressources existent, proposées par les différents partenaires institutionnels.

Retrouvez l'ensemble des dispositifs publics d'aide à la transition des entreprises sur une seule plateforme : mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr

ADEME

PRÉSENTATION DES OFFRES AUX ENTREPRISES :
<https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/6562-l-offre-aux-entreprises-de-l-ademe-en-auvergne-rhone-alpes.html>

CATALOGUE DES AIDES FINANCIÈRES DE L'ADEME :
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue>

SOLUTIONS PACTE INDUSTRIE :
<https://pacte-industrie.ademe.fr/solutions>

INDUSTRIE DU FUTUR, RÉGION AuRA

<https://www.auvergnerrhonealpes-entreprises.fr/industriedufutur>

CCI DE LA DRÔME

<https://www.drome.cci.fr/nos-offres-soluccio/developpement-durable>

CCI DE L'ARDÈCHE

<https://www.ardeche.cci.fr/prestations/developpement-durable>

CMA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

<https://www.cma-auvergnerrhonealpes.fr/gerer-et-developper/transition-ecologique-les-enjeux-pour-votre-entreprise/>

LE COQ VERT/BPI

<https://lecoqvert.fr/>
La communauté du Coq Vert, des entreprises engagées dans la transition écologique et énergétique.

AGENCE DE L'EAU

https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_128695/fr/industries-et-autres-activites-economiques

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ARDÈCHE

<https://www.alec07.org>

CEDER DRÔME

<https://www.ceder-provence.org>

Petit lexique de la transition écologique des entreprises



LES INSTANCES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE DRÔMARDÈCHE

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe plusieurs communes, afin de mutualiser leurs moyens et gérer ensemble certaines compétences comme le développement économique.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)

Établissement public représentant les entreprises commerciales, industrielles et de services, chargé de les accompagner (formation, conseil, développement économique).

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA)

Organisme public qui représente et accompagne les artisans, notamment dans la création, la gestion et la transmission d'entreprises artisanales.

ADEME

Agence publique française qui soutient les projets liés à la transition écologique : énergie, climat, économie circulaire, gestion des déchets.

AGENCE DE L'EAU

Établissements publics chargés de la gestion de l'eau, finançant des projets pour protéger la ressource et les milieux aquatiques.

BPIFRANCE (BPI)

Banque publique qui finance et accompagne les entreprises françaises, notamment pour l'innovation et la transition écologique.

PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ

Regroupement d'entreprises, laboratoires et organismes de formation sur un territoire pour développer l'innovation et des projets collaboratifs dans un secteur donné.

ALEC 07 (ASSOCIATION LOCALE DE L'ÉNERGIE)

Association qui oeuvre en faveur de modes de vie, de décisions et d'actions bas carbone sobre en énergie et en ressources. Elle mobilise, conseille et accompagne les habitants et les professionnels de l'Ardèche.

CEDER (CENTRE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES)

Association qui apporte des conseils gratuits auprès des particuliers, des collectivités, des copropriétés, des entreprises : rénovation thermique, efficacité énergétique, diagnostic énergie...

LES MOTS CLÉS

ANALYSE DU CYCLE DE VIE (ACV)

Méthode d'évaluation des impacts environnementaux d'un produit ou service, de l'extraction des matières premières jusqu'à sa fin de vie.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Modèle économique visant à réduire le gaspillage des ressources en favorisant la réutilisation, la réparation, le recyclage et l'allongement de la durée de vie des produits, par opposition au modèle linéaire "produire-consommer-jeter".

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Démarche qui consiste à optimiser les flux de ressources (eau, énergie, matières) entre acteurs d'un territoire (entreprises, collectivités) afin que les déchets des uns deviennent les ressources des autres.

ÉCO-CONCEPTION

Démarche qui consiste à intégrer les impacts environnementaux dès la conception d'un produit ou service, sur l'ensemble de son cycle de vie.

ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION

Au lieu de vendre un produit, l'entreprise propose une solution ou un service répondant à un besoin précis, en optimisant l'usage, la durée de vie et la performance du produit. Ce modèle s'accompagne souvent de partenariats et collaborations entre entreprises, clients et fournisseurs.

DÉCARBONATION

Processus visant à réduire ou éliminer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans les activités humaines, afin de limiter le changement climatique.

CHALEUR FATALE

Chaleur produite par un procédé industriel et non utilisée, qui peut être récupérée pour d'autres usages (chauffage, énergie).

BIOMASSE

Ensemble des matières organiques d'origine végétale ou animale pouvant être utilisées comme source d'énergie (bois, déchets agricoles...).

SOLAIRE THERMIQUE

Une installation solaire thermique sert à produire de la chaleur.

PANNEAUX SOLAIRES / PHOTOVOLTAÏQUES

Technologie qui permet de convertir directement la lumière du soleil en électricité grâce à l'effet photovoltaïque.

MULTI ENR

Utilisation simultanée de plusieurs sources d'énergies renouvelables (ENR) pour produire de l'électricité ou de la chaleur, afin d'optimiser la production, la fiabilité et la résilience du système énergétique.

BIODIVERSITÉ

Désigne la diversité du vivant à toutes les échelles, c'est-à-dire la variété des espèces, des écosystèmes et des gènes qui composent la vie sur Terre. Elle est essentielle au fonctionnement des écosystèmes et au bien-être humain.

DÉSIMPERMÉABILISATION

Action visant à rendre les sols perméables (ex : enlever du béton) pour favoriser l'infiltration de l'eau et limiter les inondations.

DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES

Technique consistant à séparer les eaux de pluie du réseau d'assainissement, pour les infiltrer ou les réutiliser localement.

PLAN DE MOBILITÉ INTER-EMPLOYEUR

Dispositif qui vise à optimiser les déplacements domicile-travail des salariés de plusieurs entreprises situées dans une même zone.

MOBILITÉ DURABLE

Se déplacer de manière efficace, responsable et respectueuse de l'environnement, en privilégiant des modes de transport moins polluants et plus partagés.

NOTES

[illegible]



**VOTRE INTERLOCUTRICE
PORTE DE DRÔMARDÈCHE
POUR APPROFONDIR
CES DISPOSITIFS**

Juliette VIRE,
Chargée de mission
Accompagnement des
entreprises à la transition
j.vire@portededromardeche.fr